

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **La Société "Lloyd Vie"**

**Siège social :** Avenue De La Monnaie – Les Berges Du Lac 2, 1053 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société « LLOYD VIE » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour **vendredi, le 28 Juin 2024 à 11H**, au siège de la société LLOYD VIE sis à Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd, Les berges du lac 2, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation à l'Assemblée,
2. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023,
3. Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023,
5. Affectation des résultats,
6. Quitus aux Administrateurs,
7. Fixation des jetons de présence,
8. Approbations des conventions règlementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales
9. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

### **La Société "Lloyd Vie"**

**Siège social :** Avenue De La Monnaie – Les Berges Du Lac 2, 1053 Tunis

La société LLOYD VIE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 Juin 2024.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie les modes et les délais de convocation et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocation statutaires.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir examiné le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration arrête ledit rapport et l'approuve par la suite dans son intégralité et dans tous ses détails.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs audit exercice, décide d'approuver sans aucune restriction ni réserve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers dans leur intégralité et tels qu'ils lui ont été présentés et certifiés par le commissaire aux comptes. Ces états financiers font ressortir un total actif net pour un montant de 123 332 836 dinars et un résultat net comptable pour un montant de 823 025 dinars.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter ledit résultat au poste report à nouveau.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 5000 TND le montant brut des jetons de présence annuels à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué en plus aux administrateurs membres des comités permanent d'audit, le comité des risques et le comité de rémunération.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve toutes les conventions réglementées telle que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procès-verbal pour réaliser les formalités légales nécessaires.